

Date de l'arrêté : 19/02/2024	République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison Apinac - Commune
Objet : Arrêté municipal portant interdiction de circulation et de stationnement place de l'église	

ARRÊTÉ
N° AR_002_2024

portant Arrêté municipal portant interdiction de circulation et de stationnement place de l'église

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire-approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu la demande formulée par l'entreprise SASU JEAN-YVES PORTE TP, ZA le moulin du Mas 42380 LA TOURETTE en date du 14 février 2024,
Considérant la réalisation de travaux d'assainissement place de l'église, du 11 mars 2023 au 18 mai 2024, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits du lundi 11 mars 2024 au vendredi 17 mai 2024 sur la place de l'église.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 2 : le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par la société SASU JEAN-YVES PORTE TP.

Article 3 : Madame la maire et le commandant de Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Apinac, le 19 février 2024.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND.



Fait à APINAC, le 19 février 2024

AR_002_2024